

LE RECENSEMENT ARCHITECTURAL DU CANTON DE GENEVE

PRESENTATION

Le recensement architectural du canton de Genève (RAC) a été mis en œuvre dans le cadre de l'adoption le 4 juin 1976 de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS L 4.05). Il a été conduit régulièrement jusqu'au début des années 1990, puis a porté ponctuellement sur des secteurs géographiques particuliers ou des thèmes.

L'expérience a démontré l'importance de ce type d'enquête pour la connaissance et la conservation du patrimoine architectural. Les recensements constituent un excellent instrument de conseil et de contrôle dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de construire et de la préparation de projets de développement urbain. Ils permettent de dégager une vision d'ensemble sur des communes ou des quartiers. Ils orientent l'adoption des mesures de protection. Ils fournissent enfin une matière première précieuse pour l'étude de l'architecture régionale.

L'opération de recensement architectural est prioritairement destinée à fournir une vision générale du patrimoine architectural du canton à un moment donné et n'implique pas l'adoption automatique de mesures de protection.

Depuis 1976, plus de 22 000 objets ont été recensés dans le canton. Les recensements les plus anciens auront donc bientôt quarante ans et ne répondent plus complètement aux préoccupations actuelles ni à l'évolution des connaissances en architecture. Ainsi, le projet de mettre à jour et de compléter les données est né avec l'adoption le 20 septembre 2013 du Plan directeur cantonal 2030 (fiche A 15).

Le recensement architectural du canton est conduit par l'office du patrimoine et des sites (OPS), en partenariat avec l'office de l'urbanisme (OU). Dans le cadre des missions du service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire, les opérations ont été entamées en septembre 2015 et s'inscrivent dans le cadre des projets de développement urbain.

OBJECTIFS ET METHODE

L'opération de recensement vise à renseigner la construction et les transformations des bâtiments, et à en comprendre l'évolution, grâce à l'analyse de la documentation ancienne et l'examen de visu des édifices. Elle permet de déterminer leur valeur patrimoniale.

L'étude se concentre sur le patrimoine bâti construit avant 1985, étant considéré le manque de recul pour estimer la valeur patrimoniale des édifices construits au cours des trente dernières années. Le programme a ainsi pour objectif de traiter à terme près de 49 000 édifices sur les 86 000 aujourd'hui cadastrés dans l'ensemble du canton.

Les recherches documentaires étudient les archives cadastrales (plans et registres de mutation) ainsi que les dossiers de requêtes en autorisation de construire conservés par les Archives d'Etat et le département (DALE). Les connaissances sont complétées par la lecture de la bibliographie.

Les visites ont pour but d'examiner et d'analyser les édifices et leurs éventuelles annexes, de photographier toutes les parties extérieures des objets, les détails architecturaux, les décors, ainsi que leur environnement.

L'évaluation patrimoniale des objets recensés repose sur une échelle de quatre valeurs : «Exceptionnel», «Intéressant», «Intérêt secondaire», «Sans intérêt». Celle-ci est fondée sur des critères historiques, artistiques, techniques, architecturaux et urbanistiques, ainsi que de situation (contexte), rapportés à l'échelle cantonale, voire nationale et internationale. Ceux-ci sont détaillés à la fin de cette présentation.

Les informations recueillies au cours de l'enquête sont synthétisées dans une fiche informatique qui présente un récapitulatif historique et une brève description de l'objet recensé, un jeu de photographies montrant son état actuel, la valeur patrimoniale attribuée, ainsi que le compte rendu des informations tirées des sources et l'orientation bibliographique. Les contenus sont pondérés en fonction de l'intérêt des bâtiments.

La Commission scientifique de suivi du recensement, composée de spécialistes (architectes du patrimoine, historien-ne-s de l'art, historien-ne-s), valide les fiches de recensement et les évaluations patrimoniales.

INTERVENANTS

Direction : M. Matthieu de la Corbière, directeur du service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (DALE, OPS).

Coordination : M. Frédéric Python, historien de l'art.

Bureaux de recensement :

- Atelier Archiplein. Chef d'équipe : M. Francis Jacquier, architecte EPFL SIA.
- Atelier de Rénovation et d'Architecture. Chef d'équipe : M. Habib Sayah, architecte PHD EPFL SIA.
- Bureau de recherche en histoire de l'architecture. Chef d'équipe : M. Bruno Corthésy, historien de l'art.
- Genève Inventaire. Cheffe d'équipe : Mme Natalie Rilliet, historienne de l'art.

Commission scientifique de suivi :

- Mme Maria Chiara Barone, architecte, coordinatrice des recensements (Vaud, Service immeubles, patrimoine et logistique, Section monuments et sites, Recensement architectural).
- Mme Elsa Belle, France, Service de l'inventaire général du patrimoine culturel de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- M. Francesco Della Casa, architecte cantonal (DALE, Secrétariat général).
- Mme Sabine Nemec-Piguet, directrice générale de l'office du patrimoine et des sites (DALE).
- M. François de Planta, architecte EPFL SIA AGA (Commission des monuments, de la nature et des sites).
- M. David Ripoll, historien de l'art (DALE, OPS, service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire).
- Mme Isabelle Roland, historienne des monuments (Association romande des historiens et historiennes de l'art monumental).

Cartographie et géomatique : Mme Paola Bozonet, service support et information (DALE, OPS).

Documentation et gestion de la base de données : Mme Anaïs Lemoussu, service support et information (DALE, OPS).

Le projet bénéfice du concours du service des monuments et des sites (DALE, OPS), des directions du développement urbain-région rive droite/ région rive gauche (DALE, OU), de la direction de la mensuration officielle (DALE), de la direction de l'organisation et de la sécurité de l'information (DALE), du registre foncier (DALE), de la direction générale des systèmes d'information (DSE) et du service de géomatique et de l'organisation de l'information (DETA).

CRITERES ET DEFINITIONS DES VALEURS ATTRIBUEES AUX BATIMENTS

EXCEPTIONNEL

Bâtiment cumulant plusieurs des critères suivants :

- Degré élevé de conservation de la substance architecturale.
- Remarquable qualité architecturale, structurelle ou décorative, de niveau national ou international.
- Exemplarité ou originalité de son architecture (caractère constructif, stylistique, typologique).
- Ancienneté.
- Importante valeur historique : témoignage d'une activité particulière ; résidence d'un personnage historique ou d'une personne morale ayant une notoriété nationale ou internationale ; théâtre d'un événement historique de portée nationale ou internationale.
- Notoriété nationale ou internationale de son architecte.
- Appartenant à un ensemble ou à un site remarquable, de niveau national ou international.

INTERESSANT

Bâtiment présentant au moins l'un des critères suivants :

- Degré satisfaisant de conservation de la substance architecturale.
- Grande qualité architecturale, structurelle ou décorative, de niveau local ou régional.
- Exemplarité ou originalité de son architecture (caractère constructif, stylistique, typologique).
- Ancienneté.
- Valeur historique : témoignage d'une activité particulière ; résidence d'un personnage historique ou d'une personne morale ayant une notoriété locale ou régionale ; théâtre d'un événement historique de portée locale ou régionale.
- Notoriété régionale de son architecte.
- Appartenant à un ensemble ou à un site d'intérêt, de niveau local ou régional.

INTERET SECONDAIRE

- Bâtiment commun s'inscrivant dans la production courante de son époque, de qualité moyenne.
- Bâtiment sensiblement transformé.

SANS INTERET

- Bâtiment de qualité médiocre.
- Sans intérêt architectural particulier.
- Sans intérêt historique particulier.
- Bâtiment altéré.

NON EVALUE

Bâtiment non accessible.